

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	19
Quorum	10
Votants	19

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément aux articles L 2121-7, L2121-8, L 2121-10, L 2121-11, L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre WAJS doyen d'âge puis de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire élu.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, ARSAC Claire, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Patrick LAFFITTE

N°2026/03/21/01 - OBJET : Désignation secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Alexandre WAJS doyen d'âge

Monsieur le Rapporteur rappelle qu'en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il propose à cet effet de désigner Patrick LAFFITTE

Sur la proposition du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

Vu l'accord unanime des membres présents pour procéder à cette désignation à main levée

DECIDE de désigner Patrick LAFFITTE en qualité de secrétaire de séance

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 24/03/2026

Publication sur le site de la mairie le : 24/03/2026

Secrétaire de séance,
Patrick LAFFITTE



Le doyen d'âge,
Alexandre WAJS

